

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

I - CONTEXTE GENERAL

Dans le contexte national actuel des finances des collectivités et établissements, la Communauté de communes La Domitienne et ses communes membres subissent les contraintes liées à la maîtrise des charges de fonctionnement et aux mesures de redressement des finances publiques qui pèsent sur les recettes.

La Communauté de communes La Domitienne est composée de huit communes qui comptent en 2024, 29 520 habitants, population INSEE (29 394 habitants en 2023, soit + 0.43 %) et une population DGF de 31 661 habitants dont 2 141 résidences secondaires.

II - LE NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE, DE L'EPARGNE NETTE ET LA CAPACITE DE DESENETTEMENT

Libellé	BP	GDMA	Eau	Assainissement	Port	Gemapi	Via Europa	Saint Aubin	Total
Produits de fonctionnement courant	13 053 316	7 972 799	635 564	1 124 955	619 364	426 022	2 955	0	23 834 975
Charges de fonctionnement courant	9 989 516	6 373 043	242 695	483 447	570 874	305 114	65 156	1 288 455	19 318 300
Excédent brut courant (EBC)	3 063 800	1 599 756	392 869	641 508	48 490	120 908	-62 201	-1 288 455	4 516 675
Solde exceptionnel large	-130 723	-5 486	-16 954	396 773	-12 186	0	-176	0	231 248
Produits exceptionnels larges	12 588	0	0	416 068	64	0	0	0	428 720
Charges exceptionnelles larges	143 311	5 486	16 954	19 295	12 250	0	176	0	197 472
Epargne de gestion (EG)	2 933 077	1 594 271	375 915	1 038 282	36 304	120 908	-62 377	-1 288 455	4 747 925
Intérêts	178 948	35 350	51 057	68 929	3 795	0	62 725	0	400 804
Epargne brute (EB)	2 754 129	1 558 921	324 858	969 353	32 509	120 908	-125 102	-1 288 455	4 347 121
Capital	564 424	111 676	62 908	241 705	10 372	0	94 444	0	1 085 529
Epargne nette (EN)	2 189 705	1 447 245	261 950	727 648	22 137	120 908	-219 546	-1 288 455	3 261 592
Stock de dette au 31.12.2024	7 961 690	1 719 445	1 480 357	2 408 311	162 971	0	1 038 889	0	14 771 663
Capacité de désendettement en années	2,89	1,10	4,56	2,48	5,01	nc	-8,30	0	3,40

III - LE NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION ET PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

IMPOTS MENAGES		
TAXE	TAUX	PRODUITS 2024
TH RS	10,78%	445 266,00 €
TFNB	3,29%	37 928,00 €
TEOM	20,40%	6 546 350,00 €
GEMAPI		302 057,00 €
TOTAL		7 331 601,00 €

IMPOTS DES ENTREPRISES		
TAXE	TAUX ET COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	PRODUITS 2024
CFE	30,18%	3 175 660,00 €
TASCOM	1,20	494 534,00 €
IFER		159 168,00 €
TOTAL		3 829 362,00 €

IV - LES RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Population totale au 1^{er} janvier 2024 : 29 520 habitants :

Communauté de communes La Domitienne	€/ hab.
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	349,31
Recettes réelles de fonctionnement / Population	495,00
Produit des impositions directes / Population	126,67
Dépenses d'équipement brut / Population	26,29
En cours de la dette / Population	269,70
DGF / Population	38,64

Dépenses réelles de fonctionnement / Population et Recettes réelles de fonctionnement / Population : ces ratios permettent de définir la ressource dont dispose la Communauté de communes La Domitienne.

Produits des impositions directes / Population : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable.

Dépenses d'équipement brut / Population : ce ratio mesure l'effort d'équipement.

Encours de la dette / Population : indicateur permettant d'effectuer des comparaisons de l'encours de la dette.

DGF / Population : il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de l'établissement.

V - LES BUDGETS

LE BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2024 du budget Principal

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	13 363 483,94 €	14 661 318,89 €	1 297 834,95 €
Section d'investissement	1 664 808,77 €	6 469 360,85 €	4 804 552,08 €
Total du budget	15 028 292,71 €	21 130 679,74 €	6 102 387,03 €

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à 1 297 834,95 €.

Le résultat reporté 2023 s'établit à 147 026,73 €.

Le résultat de clôture 2024 est donc 1 444 861,68 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2024 s'établit à 4 804 552,08 €.

Le solde d'investissement reporté 2023 s'établit à 1 841 809,04 €.

Le solde d'investissement 2024 final s'établit donc à 6 646 361,12 €.

Le résultat des restes à réaliser 2024 s'établit à - 2 693 086,13 €.

Le solde de la section d'investissement est donc de 3 953 274,99 €.

1 - La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
011.	Charges à caractère général	1 323 927,92 €	1 286 057,86 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 723 623,03 €	2 827 035,77 €
014.	Atténuations de produits	4 481 026,66 €	4 866 297,28 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 559 853,87 €	3 051 708,66 €
65.	Autres charges de gestion courante	947 111,47 €	1 010 125,39 €
66.	Charges financières	130 000,00 €	256 074,19 €
67.	Charges exceptionnelles (M14) / spécifiques (M57)	315,28 €	0,00 €
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	66 184,79 €
Total dépenses		11 165 858,23 €	13 363 483,94 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à **1 286 057,86 €**, et présente une diminution de **37 870,06 € (- 2,86 %)** due principalement à la baisse du coût de l'électricité.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés augmente de **103 412,74 € (+ 3,80 %)** pour s'établir à **2 827 035,77 €**. La progression des charges de personnel s'explique notamment par l'augmentation du point d'indice (1.5% en année pleine, + 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents), une revalorisation des bas salaires (jusqu'à 9 points en année pleine), les recrutements d'un alternant conseiller en énergie partagé, une cheffe de service aménagement du territoire en année pleine, un chargé de mission économie circulaire, financé dans le cadre du COT ADEME et un assistant administratif et financier au Pôle Population et Qualité de Vie.

Chapitre 014 - Atténuations de produits augmente de **385 270,62 € (+ 8,60 %)** pour s'établir à **4 866 297,28 €**. Il regroupe l'ensemble des versements de l'établissement au profit de l'Etat au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), et des versements après ajustement des fractions de TVA perçues pour compenser les pertes de TH et de CVAE, ainsi que les versements aux communes membres de l'EPCI avec l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versée dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal.

Ce chapitre concerne également les versements à l'Office du Tourisme de la taxe de séjour, ainsi que le versement au Conseil Départemental de l'Hérault de la taxe additionnelle perçue en 2023.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections augmente de **1 491 854,79 € (+ 95,64 %)** pour s'établir à **3 051 708,66 €**. Ce chapitre concerne l'amortissement et les cessions des biens. La hausse correspond aux écritures d'ordre liées au transfert au budget annexe de la ZAE Saint Aubin, du terrain acquis en 2023 par le budget Principal, sur la commune de LESPIGNAN.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante est constaté à hauteur de **1 010 125,39 €** et augmente de **63 013,92 € (+ 6,65 %)** du fait, notamment, du changement d'imputation des cotisations des indemnités des élus et de la régularisation de rattachements à la suite du passage à la M57.

Chapitre 66 - Charges financières augmente de **126 074,19 € (+ 96,98 %)** pour s'établir à **256 074,19 €**, en raison d'écritures de régularisation des Intérêts Courus Non Echus (75 126,47 €) et de la variation des taux des prêts indexés.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations s'établit à **66 184,76 €**. Il s'agit d'une provision pour anticiper le risque de ne pas recouvrer une créance en raison d'un contentieux en cours.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
013.	Atténuations de charges	10 479,90 €	14 089,78 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 750,79 €	49 013,20 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	933 887,35 €	1 058 430,48 €
73.	Impôts et taxes	4 354 607,00 €	4 328 907,00 €
731.	Fiscalité locale	5 118 989,66 €	5 274 314,49 €
74.	Dotations et participations	1 723 867,04 €	2 244 400,35 €
75.	Autres produits de gestion courante	46 204,73 €	133 174,19 €
76.	Produits financiers	0,00 €	12 588,00 €
77.	Produits exceptionnels (M14) / spécifiques (M57)	20 781,96 €	1 546 401,40 €
Total recettes		12 259 568,43 €	14 661 318,89 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges s'établit à **14 089,78 €**, en hausse de 3 609,88 € (+ 34,45 %). Ce chapitre concerne les remboursements sur les rémunérations des agents en arrêt de longue maladie ou maladie de longue durée, ainsi que sur les contrats aidés en progression en 2024.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **49 013,20 €**, soit une baisse de 1 737,59 € (- 3,42 %), conformément au plan d'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses s'établit à **1 058 430,48 €**, en hausse de 124 543,13 € (+ 13,34 %). L'augmentation provient principalement de la hausse des coûts de mutualisation calculés à partir du compte administratif de l'exercice 2022 et des régularisations de remboursements des frais de mise à disposition de personnel refacturés aux budgets annexes ou à des tiers. Il concerne également les redevances pour les prestations de la fourrière animale sur le dernier trimestre 2024, les produits liés à l'usage du Tiers Lieu et les redevances pour l'occupation temporaire de terrains à usage agricole.

Chapitre 73 - Impôts et taxes s'établit à **4 328 907,00 €**, en baisse de 25 700,00 € (- 0,59 %) en 2024.

Evolution des produits "Impôts et taxes"				
	CA 2023	CA 2024	En €	En %
FPIC	345 408,00 €	323 728,00 €	-21 680,00 €	-6,28%
Fraction de compensation TH	2 884 023,00 €	2 883 176,00 €	-847,00 €	-0,03%
Fraction de compensation CVAE	1 125 176,00 €	1 122 003,00 €	-3 173,00 €	-0,28%
Total	4 354 607,00 €	4 328 907,00 €	-25 700,00 €	-0,59%

Dans ce chapitre, figurent la part communautaire du FPIC d'un montant de 323 728,00 € qui présente une diminution de 21 680,00 €, ainsi que les versements au titre des fractions de TVA pour la compensation de la perte de TH et de CVAE, qui baissent respectivement de 847,00 € et 3 173,00 €.

Chapitre 731 – Fiscalité locale s'établit à 5 274 314,49 €, en augmentation de 155 324,83 € (+ 3,03 %) en 2024.

Fiscalité économique

Evolution des produits de fiscalité et de la taxe de séjour				
	CA 2023	CA 2024	En €	En %
CFE	2 804 984,00 €	3 175 660,00 €	370 676,00 €	13,21%
IFER	144 315,00 €	159 168,00 €	14 853,00 €	10,29%
TASCOM	458 752,00 €	494 534,00 €	35 782,00 €	7,80%
Taxe de séjour	937 433,66 €	866 936,49 €	-70 497,17 €	-7,52%
Total	4 345 484,66 €	4 696 298,49 €	350 813,83 €	8,07%

Le produit de taxe de séjour perçu au compte administratif en 2023 inclut la taxe additionnelle départementale (taxe de séjour seule en 2023 : 852 221,50 €). En 2024, le produit comptabilisé ne concerne que la taxe de séjour au profit de la Communauté de communes La Domitienne. L'augmentation du produit de la CFE est dû au fort dynamisme des bases en 2024.

Fiscalité ménages

Evolution des produits de fiscalité				
	CA 2023	CA 2024	En €	En %
TH RS	450 987,00 €	445 266,00 €	-5 721,00 €	-1,27%
TFNB	36 508,00 €	37 928,00 €	1 420,00 €	3,89%
TAFNB	75 448,00 €	80 530,00 €	5 082,00 €	6,74%
Rôle supp. Ménages	210 562,00 €	14 292,00 €	-196 270,00 €	-93,21%
Total	773 505,00 €	578 016,00 €	-195 489,00 €	-25,27%

La baisse de produits de fiscalité des ménages en 2024 s'explique par la rectification des bases de calcul de la THRS. En effet, en 2023 des biens mal déclarés lors de la mise en œuvre par la DGFIP de l'obligation de déclaration via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers », ont été classés en résidence secondaire, ce qui a gonflé artificiellement les bases et généré un produit fiscal exceptionnel de 210 562,00 € (rôle supplémentaire Ménages).

Chapitre 74 - Dotations et participations s'établit à 2 244 400,35 €, en hausse de 520 533,31 € (+ 30,20 %), et comprend la dotation d'intercommunalité (689 788,00 €) qui augmente de 116 472,00 €, la dotation de compensation des groupements de communes (450 947,00 €), les allocations compensatrices versées par l'Etat en compensation des exonérations de CFE (591 983,00 €) en hausse de 301 229,00 € grâce au dynamisme des bases.

Ce chapitre regroupe également le produit du FCTVA lié aux dépenses de fonctionnement éligibles, ainsi que les subventions obtenues de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour le Festival, la saison culturelle, le RPE et le LAEP, l'aide à l'habitat et à la lecture publique et la gestion des espaces Natura 2000. L'augmentation constatée sur ce chapitre est due également à l'obtention de subventions de l'Etat pour le Plan Alimentaire Territorial et du FEADER pour des actions menées sur les sites N2000.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'établit à 133 174,19 €, en hausse de 86 969,46 € (+ 188,23 %). Il concerne notamment les redevances d'occupation de la Maison de

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



l'Économie par le RLI Les Sablières et INNOVOSUD, les produits de prestations de services et des remboursements divers. En 2024, l'augmentation de ce chapitre s'explique principalement par une régularisation exceptionnelle de rattachements due aux modifications de certaines imputations après l'adoption de la nomenclature M57.

Chapitre 76 - Produits financiers s'établit à **12 588,00 €**, et concerne la participation d'une société aux travaux d'aménagement de l'accès à sa parcelle située à Colombiers dans la ZAE Viargues.

Chapitre 77 - Produits spécifiques s'établit à **1 546 401,40 €**, soit une augmentation de **1 525 619,44 €** en raison du transfert d'un terrain du budget Principal au budget annexe « Saint Aubin ».

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 750,79 €	49 013,20 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	424 934,97 €	564 424,11 €
20.	Immobilisations incorporelles	158 356,69 €	146 656,22 €
204.	Subventions d'équipement versées	207 952,00 €	275 403,35 €
21.	Immobilisations corporelles	1 926 074,42 €	590 964,39 €
23.	Immobilisations en cours	40 089,36 €	38 347,50 €
Total dépenses		2 808 158,23 €	1 664 808,77 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **49 013,20 €**, en baisse de **1 737,59 € (- 3,42 %)**, en corrélation avec les recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **564 424,11 €**, en hausse de **139 489,14 € (+ 32,83 %)**. Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts. L'augmentation s'explique par un remboursement de capital emprunté supérieur de **80 366,79 €**, correspondant au plan de désendettement du budget et par la régularisation d'une échéance de **59 122,35 €** au titre de l'exercice 2023.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à **146 656,22 €**, en baisse de **11 700,47 € (- 7,39 %)**, comprend notamment l'acquisition de logiciels, les études pour le projet d'acquisition du Domaine des Sablières, le diagnostic hydraulique de l'étang de Vendres, l'élaboration du Plan Vélo et le programme local de l'habitat.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées s'établit à **275 403,35 €**, en hausse de **67 451,35 € (+ 32,44 %)** et concerne les participations de la Communauté de communes La

Domitienne au financement des opérations de réhabilitation de l'habitat (PIG, opérations façades et logements sociaux publics) et l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles s'établit à **590 964,39 €**, en baisse de 1 335 110,03 € (- 69,32 €) et concerne notamment des travaux d'aménagement et de rénovation de l'éclairage public dans les zones d'activités économiques, des travaux pour la Maison de l'Economie, la restauration d'espaces naturels (auto-cross de Vendres, canal de Roustit, prise d'eau sur l'Aude, cordon dunaire de Fleury) ou encore l'achat d'un véhicule tout terrain pour la gestion des sites N2000.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours s'établit à **38 347,50 €**, en baisse de 1 741,86 € (- 4,34 %), et concerne des travaux en cours sur l'extension de la zone d'activité économique Viargues ainsi que le projet d'extension du siège.

L'ensemble des chapitres 20, 204, 21 et 23 est réparti selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - DEPENSES / OPERATIONS		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 750,79 €	49 013,20 €
OPFI.	Opérations financières	50 750,79 €	49 013,20 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	424 934,97 €	564 424,11 €
OPFI.	Opérations financières	424 934,97 €	564 424,11 €
20.	Immobilisations incorporelles	158 356,69 €	146 656,22 €
OPNI.	OPERATION NON INDIVIDUALISEE	7 464,75 €	49 759,10 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	883,64 €	722,40 €
106.	PARC INFORMATIQUE	83 298,62 €	33 174,72 €
109.	CUISINE CENTRALE	7 680,00 €	0,00 €
11.	ZA SAINT JULIEN	1 458,00 €	0,00 €
118.	PCAET	15 388,80 €	10 230,00 €
138.	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	21 224,88 €	0,00 €
60.	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	0,00 €	43 500,00 €
92.	LES SABLIERES	20 958,00 €	9 270,00 €
204.	Subventions d'équipement versées	207 952,00 €	275 403,35 €
105.	LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	0,00 €	97 000,00 €
115.	PIG HABITAT	52 713,00 €	70 365,00 €
131.	REQUALIF. DEVANTURES LOCAUX D'ACTIVITES	5 215,00 €	2 779,35 €
132.	AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	60 000,00 €	36 000,00 €
136.	OPERATION FACADES	86 574,00 €	69 259,00 €
70.	SERVICE INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	3 450,00 €	0,00 €
21.	Immobilisations corporelles	1 926 074,42 €	590 964,39 €
OPNI.	Opération non individualisée	47 212,33 €	84 894,32 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	25 258,19 €	3 360,00 €
100.	PARC BALAYEUSES	0,00 €	240 094,61 €
102.	OUTILLAGES ET MATERIEL ATELIERS TECHNIQUES	0,00 €	9 015,94 €
106.	PARC INFORMATIQUE	12 441,80 €	21 914,77 €
11.	ZA SAINT JULIEN	102 869,74 €	0,00 €
114.	MATERIEL STATION CARBURANT	0,00 €	1 320,00 €
118.	PCAET	0,00 €	130,00 €
12.	ZA VIA EUROPA	44 588,39 €	89 654,60 €
123.	ROUDIGOU	38 136,93 €	13 429,85 €
124.	REQUALIF. ZONE LOGISTIQUE MONTADY-COLOMBIERS	5 869,34 €	442,20 €
126.	MAILLASSOLE - MOULINE	0,00 €	34 564,13 €
139.	EXTENSION SAINT AUBAIN	1 533 771,00 €	22 042,40 €
23.	SIEGE	54 744,65 €	5 567,84 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	38 003,43 €	40 112,35 €
73.	JEUNESSE	1 430,79 €	0,00 €
82.	INFORMATISATION BIBLIOTHEQUES	15 743,28 €	20 618,37 €
86.	LAEP	6 004,55 €	0,00 €
88.	LUDOTHEQUE	0,00 €	3 803,01 €
23.	Immobilisations en cours	40 089,36 €	38 347,50 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	35 289,36 €	0,00 €
11.	ZA SAINT JULIEN	4 800,00 €	0,00 €
137.	EXT, VIARGUES	0,00 €	12 960,00 €
23.	SIEGE	0,00 €	25 387,50 €
TOTAL DEPENSES		2 808 158,23 €	1 664 808,77 €

2.2 - Les recettes d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 559 853,87 €	3 051 708,66 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 165 781,71 €	1 177 180,96 €
13.	Subventions d'investissement	129 474,46 €	240 471,23 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000 000,00 €
Total Recettes		2 855 110,04 €	6 469 360,85 €

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections s'établit à **3 051 708,66 €**, en hausse de 1 491 854,79 € (+ 95,64 %) en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement pour l'amortissement des biens. L'augmentation correspond aux écritures d'ordre liées au transfert au budget annexe de la ZAE Saint Aubin, du terrain acquis en 2023 par le budget Principal sur la commune de LESPIGNAN.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à **1 177 180,96 €**, en hausse de 11 399,25 € (+ 0,98 %). Il correspond au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (58 333,61 €), aux excédents de fonctionnement capitalisés (1 109 449,54 €) et au reversement par la commune de Colombiers de la taxe d'aménagement (9 397,81 €).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement s'établit à **240 471,23 €**, en hausse de 110 996,77 € (+ 85,73 %). Il s'agit de subventions reçues :

- du conseil régional pour l'opération façades (37 633,14 €) ;
- du conseil départemental de l'Hérault et de l'Aude pour la gestion des espaces naturels « Basse Plaine de l'Aude » (7 482,72 €) ;
- de la CAF de l'Hérault pour le matériel informatique du Relais Petite Enfance (1 124,00 €), l'aménagement du LAEP (2 001,52 €), l'acquisition de mobilier et d'un véhicule électrique pour la ludothèque (11 267,00 €) ;
- du Fonds Européen pour la création du tiers lieu (10 979,28 €), le soutien au projet alimentaire territorial (23 907,48 €) et la gestion des sites Natura 2 000 (22 613,37 €) ;
- le ministère de la transition écologique pour la rénovation de l'éclairage public au titre du fonds vert (51 896,72 €) ;
- l'Agence de l'eau pour l'étude hydraulique de l'étang de Vendres (55 853,00 €) et le fonds vert (15 713,00 €).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **2 000 000,00 €**. Cet emprunt a été contracté pour l'acquisition du Domaine des Sablières à Vendres.

Les recettes d'investissement sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - RECETTES - CHAPITRES / OPERATIONS		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 559 853,87 €	3 051 708,66 €
OPFI.	Opérations financières	1 559 853,87 €	3 051 708,66 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 165 781,71 €	1 177 180,96 €
OPFI.	Opérations financières	1 165 781,71 €	1 177 180,96 €
13.	Subventions d'investissement	129 474,46 €	240 471,23 €
OPNI.	Opération non individualisée	21 405,10 €	101 662,09 €
12.	ZA VIA EUROPA	22 784,45 €	32 427,87 €
123.	ROUDIGOU	0,00 €	11 669,40 €
124.	REQUALIF. ZONE LOGISTIQUE MONTADY-COLOMBIERS	0,00 €	275,12 €
126.	MAILLASOLE - MOULINE	0,00 €	7 524,33 €
136.	OPERATION FACADES	51 304,31 €	37 633,14 €
138.	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	0,00 €	23 907,48 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	0,00 €	10 979,28 €
86.	LAEP	0,00 €	3 125,52 €
88.	LUDOTHEQUE	717,60 €	11 267,00 €
91.	NATURA 2000	33 263,00 €	0,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000 000,00 €
OPFI.	Opérations financières	0,00 €	2 000 000,00 €
Total Recettes		2 855 110,04 €	6 469 360,85 €

LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Compte administratif 2024 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	6 960 251,44 €	8 008 819,29 €	1 048 567,85 €
Section d'investissement	1 409 443,54 €	1 922 684,43 €	513 240,89 €
Total du budget	8 369 694,98 €	9 931 503,72 €	1 561 808,74 €

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à 1 048 567,85 €.

Le résultat reporté 2023 s'établit à 200 000,00 €.

Le résultat de clôture 2024 est donc 1 248 567,85 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2024 s'établit à 513 240,89 €.

Le solde d'investissement reporté 2023 s'établit à 3 599 988,78 €

Le solde d'investissement 2024 final s'établit donc à 4 113 229,67 €.

Le résultat des restes à réaliser 2024 s'établit à - 423 590,25 €.

Le solde de la section d'investissement est de 3 689 639,42 €.

1 – La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
011.	Charges à caractère général	3 050 711,46 €	3 311 185,28 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 511 299,61 €	2 595 410,37 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	426 477,02 €	546 373,26 €
65.	Autres charges de gestion courante	363 802,98 €	466 447,37 €
66.	Charges financières	30 844,75 €	36 241,31 €
67.	Charges exceptionnelles (M14) / spécifiques (M57)	49 341,79 €	381,02 €
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	4 212,83 €
Total dépenses		6 432 477,61 €	6 960 251,44 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général augmente de 260 473,82 € (+ 8,54 %) pour s'établir à 3 311 185,28 €. Cette hausse provient de l'accroissement de la flotte des véhicules en 2023, qui engendre des charges d'assurance, d'entretien et de réparation supplémentaires, de la hausse des coûts de mutualisation, de l'augmentation du coût du traitement des ordures ménagères et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Chapitre 012 - Charges de personnel s'établit à 2 595 410,37 €, soit une augmentation de 84 110,76 € (+ 3,35 %), qui s'explique par la hausse du point d'indice des rémunérations, la création d'un poste de responsable opérationnel et l'emploi de 4 agents en contrats PEC.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections augmente de 119 896,24 € (+ 28,11 %) pour s'établir à 546 373,26 €. Ce chapitre concerne l'amortissement des biens dont la hausse est justifiée par l'acquisition de 4 bennes à ordures ménagères en 2024 et leur amortissement au prorata temporis dès leur mise en service depuis le passage à l'instruction M57 au 01/01/2024.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante est constaté à hauteur de 466 447,37 €, soit une augmentation de 102 644,39 € (+ 28,21 %), du fait principalement du rythme d'émission des titres de la CABEM d'une année sur l'autre correspondant à la participation de la Communauté de communes La Domitienne aux dépenses de gestion des équipements de traitement des déchets de la CABEM.

Chapitre 66 - Charges financières augmente de 5 396,56 € (+ 17,50 %) pour s'établir à 36 241,31 €, du fait principalement de la variation des intérêts d'un emprunt à taux indexé et du nouvel emprunt en 2023 dont le remboursement a commencé en janvier 2024.

Chapitre 67 - Charges spécifiques s'établit à 381,02 €, soit une baisse de 48 960,77 € (+ 99,23 %), qui s'explique par l'absence d'écritures de régularisations en 2024.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations s'établit à 4 212,83 €, correspondant à la provision pour des créances douteuses de plus de 2 ans susceptibles de ne pas être recouvrées.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
013.	Atténuations de charges	44 555,77 €	88 661,82 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 652,42 €	36 020,50 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	779 609,76 €	790 450,03 €
73.	Impôts et taxes	6 264 466,00 €	6 558 507,00 €
74.	Dotations et participations	43 809,16 €	21 348,03 €
75.	Autres produits de gestion courante	607 717,23 €	513 831,91 €
77.	Produits exceptionnels (M14) / spécifiques (M57)	132,25 €	0,00 €
Total recettes		7 776 942,59 €	8 008 819,29 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges s'établit à **88 661,82 €**, en hausse de 44 106,05 € (+ 98,99 %). Il concerne notamment le remboursement d'indemnités journalières versées par la caisse d'assurance maladie, l'assurance statutaire du personnel et les aides perçues pour les contrats aidés (participation de l'Etat).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **36 020,50 €**, en baisse de 631,92 € (- 1,72 %). Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses s'établit à **790 450,03 €**, en hausse de 10 840,27 € (+1,39 %). Il s'agit de recettes liées à la vente de cartes de déchetterie, de composteurs et de lombricomposteurs, à la redevance spéciale acquittée par les professionnels et producteurs de déchets non ménagers et au rachat et traitement des matériaux recyclables, en augmentation en 2024.

Chapitre 73 - Impôts et taxes s'établit à **6 558 507,00 €**. Ce chapitre concerne le produit de TEOM en hausse de 294 041,00 € (+ 4,69 %) du fait notamment de l'augmentation des bases de 4,5 % et de l'évolution de la population.

Chapitre 74 - Dotations et participations s'établit à **21 348,03 €**, en baisse de 22 461,13 € (- 51,27 %). Il comprend la participation de la Communauté de communes Sud Hérault pour la mise à la disposition des habitants de Poilhes de la déchetterie de Nissan-Lez-Ensérune, le FCTVA et les subventions perçues pour les études de caractérisation des OMR et la réalisation d'un schéma directeur de tri à la source des biodéchets et l'achat de broyeurs. En 2024, le budget n'a perçu qu'un acompte de l'aide accordée par la Région pour l'étude du tri à la source des biodéchets.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'établit à **513 831,91 €**, en baisse de 93 885,32 € (- 15,45 %). Il s'agit des soutiens financiers versés par des éco-organismes pour la collecte des déchets triés et du reversement des recettes perçues par la CABEM au titre de la valorisation des déchets traités pour La Domitienne. Cette baisse s'explique par la diminution des prix du marché de rachat de ces matières.

Chapitre 77 - Produits spécifiques s'établit à **0,00 €**, car il n'a pas été réalisé d'écritures de régularisation sur 2024.

2. - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 652,42 €	36 020,50 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	76 754,37 €	111 676,12 €
20.	Immobilisations incorporelles	22 765,45 €	60 819,00 €
21.	Immobilisations corporelles	325 114,38 €	1 200 927,92 €
Total dépenses		461 286,62 €	1 409 443,54 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **36 020,50 €**, en baisse de 631,92 € (- 1,72 %), en corrélation avec les recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **111 676,12 €**, en augmentation de 34 921,75 € (+ 45,50 %), en raison du remboursement du capital du nouvel emprunt réalisé en 2023.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à **60 819,00 €**, soit une augmentation de 38 053,55 €, (+ 167.15 %). Il s'agit principalement des frais d'études pour l'optimisation du service public de gestion des déchets, intégrant les études pour le tri à la source des biodéchets et la possibilité d'instaurer une tarification incitative.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à **1 200 927,92 €**, en hausse de 875 813,54 € (+ 269.39 %), et concerne les différents projets d'investissement détaillés dans le tableau ci-dessous.

Les dépenses d'investissement sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

OPERATIONS		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	36 652,42 €	36 020,50 €
OPFI.	Opérations financières	36 652,42 €	36 020,50 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	76 754,37 €	111 676,12 €
OPFI.	Opérations financières	76 754,37 €	111 676,12 €
20.	Immobilisations incorporelles	22 765,45 €	60 819,00 €
OPNI.	Opération non individualisée	17 823,64 €	58 875,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	2 880,00 €	1 080,00 €
15.	PARC BACS	687,27 €	0,00 €
20.	GEOLOCALISATION IDENTIFICATION DES BACS	0,00 €	864,00 €
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	1 374,54 €	0,00 €
21.	Immobilisations corporelles	325 114,38 €	1 200 927,92 €
OPNI.	Opération non individualisée	2 597,62 €	4 020,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	14 995,51 €	13 074,82 €
11.	COMPOSTEURS	9 564,72 €	29 009,46 €
119.	HYGIENE ET SECURITE	607,01 €	1 661,71 €
12.	PARC BOM	117 004,23 €	661 655,39 €
13.	BENNES DECHETERIES	30 960,00 €	0,00 €
15.	PARC BACS	71 192,97 €	127 520,54 €
16.	PLYBENNE GRUE	0,00 €	243 668,50 €
17.	PARC BORNES TRI	40 416,00 €	49 680,00 €
27.	LOMBRICOMPOSTEURS	777,60 €	0,00 €
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	20 229,60 €	17 127,70 €
30.	AMELIORATION EQUIPEMENTS DECHETERIES	4 857,60 €	12 975,00 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	11 911,52 €	40 534,80 €
Total dépenses		461 286,62 €	1 409 443,54 €

2.2 - Les recettes d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	426 477,02 €	546 373,26 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 295 972,91 €	1 355 075,01 €
13.	Subventions d'investissement	0,00 €	21 236,16 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €	0,00 €
Total recettes		2 322 449,93 €	1 922 684,43 €

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections s'établit à **546 373,26 €**, soit une hausse de 119 896,24 € (+ 28,11 %), en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement pour l'amortissement des biens.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à **1 355 075,01 €**, une augmentation de 59 102,10 € (+ 4,56 %). Il correspond aux excédents de fonctionnement capitalisés (1 144 464,98 €) et au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (210 610,03 €).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement s'établit à **21 236,16 €**. Il s'agit du versement, d'une partie de la subvention d'équipement notifiée par le conseil Régional, pour le financement de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **0,00 €**, car aucun emprunt n'a été contracté en 2024.

Les recettes d'investissement sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

OPERATIONS		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	426 477,02 €	546 373,26 €
OPFI.	Opération financière	426 477,02 €	546 373,26 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 295 972,91 €	1 355 075,01 €
OPFI.	Opération financière	1 295 972,91 €	1 355 075,01 €
13.	Subventions d'investissement	0,00 €	21 236,16 €
OPNI.	Opération non individualisée	0,00 €	21 236,16 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €	0,00 €
OPNI.	Opération non individualisée	600 000,00 €	0,00 €
Total recettes		2 322 449,93 €	1 922 684,43 €

LE BUDGET ANNEXE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

Compte administratif 2024 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	572 737,42 €	771 684,66 €	198 947,24 €
Section d'investissement	530 019,22 €	420 284,18 €	-109 735,04 €
Total du budget	1 102 756,64 €	1 191 968,84 €	89 212,20 €

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à **198 947,24 €**.

Le résultat reporté 2023 s'établit à **100 000,00 €**.

Le résultat de clôture 2024 est donc **298 947,24 €**.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2024 s'établit à -109 735,04 €.

Le solde d'investissement reporté 2023 s'établit à 1 047 381,67 €.

Le solde d'investissement 2024 final s'établit donc à 937 646,63 €.

Le résultat des restes à réaliser 2024 est de - 62 059,52 €.

Le solde de la section d'investissement est de 875 587,11 €.

1 - La section d'exploitation

1.1 - Les dépenses d'exploitation

Chapitres		CA 2023	CA 2024
011.	Charges à caractère général	54 411,11 €	80 529,60 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	57 613,73 €	56 785,32 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre section	290 141,15 €	262 031,38 €
65.	Autres charges de gestion courante	104 482,92 €	105 380,00 €
66.	Charges financières	52 093,03 €	50 723,93 €
67.	Charges exceptionnelles	0,00 €	17 287,19 €
Total dépenses		558 741,94 €	572 737,42 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à 80 529,60 €, en hausse de 26 118,49 € (+ 48,00 %). Ces crédits comprennent notamment la refacturation de la pose et dépose des réseaux d'alimentation sur Vendres Littoral (paillotes et postes de secours), les coûts de mutualisation et les frais d'assurance. La forte augmentation constatée en 2024 s'explique principalement par le paiement de la tranche ferme de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du futur mode de gestion du service public d'eau potable.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés s'établit à hauteur de 56 785,32 €, en baisse de 828,41 € (- 1,44 %). Il s'agit du remboursement des charges liées aux salaires, l'ensemble de la rémunération du personnel (responsable eau et assainissement et chargé de mission) est inscrit sur le budget Assainissement qui refacture 50,00 % des charges au budget Eau.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à hauteur de 262 031,38 €, en baisse de 28 109,77 € (- 9,69 %). Cela correspond à l'amortissement des biens.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'établit à hauteur de 105 380,00 €, en hausse de 897,08 € (+ 0,86 %). Il s'agit principalement du remboursement du paiement des annuités d'emprunt auprès du SIVOM d'Ensérune, de la participation à l'administration générale du SIVOM, ainsi que de l'adhésion au SMETA.

Chapitre 66 - Charges financières s'établit à hauteur de 50 723,93 €, en baisse de 1 369,10 € (- 2,63 %). Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunts et des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). Il est à noter que deux emprunts conclus par la commune de Colombiers sont inscrits en totalité sur le

budget Assainissement qui, à la demande de la Trésorerie, refacture ensuite le budget Eau, à hauteur de 54,50 %.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles s'établit à hauteur de **17 287,19 €**. Il s'agit d'écritures de régularisations liées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour lesquels la TVA ne pouvait pas être prise en charge techniquement par la Trésorerie. Un nouveau process a été mis en place, afin de limiter ces écritures de régularisation.

1.2 - Les recettes d'exploitation

	Chapitres	CA 2023	CA 2024
042.	Opérations d'ordre de transfert entre section	136 119,50 €	136 119,50 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	578 864,29 €	630 770,86 €
74.	Subventions d'exploitation	4 793,33 €	4 793,33 €
75.	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,97 €
77.	Produits exceptionnels	1 200,00 €	0,00 €
	Total recettes	720 977,12 €	771 684,66 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à **136 119,50 €**, stable par rapport à 2023. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises s'établit à **630 770,86 €**, en hausse de 51 906,57 € (+ 8,97 %). Il s'agit du produit des surtaxes encaissées.

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation s'établit à **4 793,33 €**, stable. Il s'agit du reversement de la part de l'attribution de compensation que le budget Principal ne verse plus à la commune de VENDRES à la suite du transfert de compétence liée à la nappe Astienne.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'établit à **0,97 €**. Il s'agit d'ajustements de TVA.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels. Aucune recette n'est à constater sur ce chapitre en 2024.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

	Chapitres	CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	136 119,50 €	136 119,50 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	62 336,33 €	62 907,54 €
20.	Immobilisations incorporelles	26 678,65 €	23 210,50 €
21.	Immobilisations corporelles	175 656,76 €	301 691,88 €
23	Immobilisations en cours	2 177,15 €	6 089,80 €
	Total dépenses	402 968,39 €	530 019,22 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à 136 119,50 €, stable par rapport à 2023. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à 62 907,54 €, en hausse de 571,21 € (+ 0,92 %). Il est à noter que deux emprunts conclus par la commune de Colombiers sont inscrits en totalité sur le budget Assainissement qui, à la demande de la Trésorerie, refacture ensuite au budget Eau, à hauteur de 54,50 %.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à 23 210,50 €, soit une baisse de 3 468,15 € (- 13,00 %). Il s'agit des frais d'études pour le schéma directeur dont le solde a été réglé en juin 2024.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à 301 691,88 €, soit une augmentation de 126 035,12 € (+ 71,75 %). Cela concerne les travaux sur les réseaux d'eau potable entrepris en 2024 sur l'ensemble des communes.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours s'établit à 6 089,80 €, soit une augmentation de 3 912,65 € (+ 179,71 %). Ce chapitre concerne les travaux sur les réseaux entrepris en fin d'année devant se poursuivre en 2025.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	290 141,15 €	262 031,38 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	385 123,88 €	62 235,18 €
13.	Subventions d'investissement	0,00 €	96 017,62 €
Total recettes		675 265,03 €	420 284,18 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à 262 031,38 €, en baisse de 28 109,77 € (- 9,69 %) et correspond aux amortissements des biens.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à 62 235,18 €. Il s'agit du résultat d'exploitation de 2023 capitalisé au 1068 sur le budget 2024.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement. Le solde des subventions accordées par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental de l'Hérault pour la mise en œuvre du schéma directeur de distribution d'eau potable a été versé en 2024 pour un montant de 96 017,62 €.

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Compte administratif 2024 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	993 667,85 €	1 673 184,02 €	679 516,17 €
Section d'investissement	1 064 263,51 €	641 579,24 €	-422 684,27 €
Total du budget	2 057 931,36 €	2 314 763,26 €	256 831,90 €

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à **679 516,17 €**.

Le résultat reporté 2023 s'établit à **100 000,00 €**.

Le **résultat de clôture 2024** est donc **779 516,17 €**.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2024 s'établit à **-422 684,27 €**.

Le solde d'investissement reporté 2023 s'établit à **567 811,37 €**.

Le **solde d'investissement 2024 final** s'établit donc à **145 127,10 €**.

Le résultat des restes à réaliser **2024** s'établit à **40 372,33€**.

Le solde de la section d'investissement est de **185 499,43 €**.

1 - La section d'exploitation

1.1 - Les dépenses d'exploitation

Chapitres		CA 2023	CA 2024
011.	Charges à caractère général	156 312,51 €	171 017,49 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	115 018,55 €	113 356,50 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre section	518 668,48 €	421 997,04 €
65.	Autres charges de gestion courante	181 980,78 €	199 072,82 €
66.	Charges financières	75 871,52 €	67 788,26 €
67.	Charges exceptionnelles	1 888,52 €	18 504,86 €
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	1 930,88 €
Total dépenses		1 049 740,36 €	993 667,85 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à **171 017,49 €**, en hausse de **14 704,98 €** (+ 9,41 %). En 2024, le paiement de la tranche ferme du marché d'assistance pour l'étude du futur mode de gestion du service public d'eau potable et d'assainissement collectif d'un montant de **51 100,00 €**, réparti à parts égales entre le budget Assainissement et le budget Eau, a généré une augmentation significative des dépenses sur ce chapitre. Les autres dépenses annuelles sont principalement générées par les coûts de mutualisation, la refacturation de la pose et dépose des réseaux sur Vendres Littoral (paillottes et postes de secours), la redevance de servitude pour l'écoulement des eaux usées des communes de Montady et de Colombiers auprès de l'ASA de l'Etang de Montady, les coûts de délégation de service public pour la gestion de la station d'épuration de Vendres village au titre de la zone d'activités Via Europa et les frais d'assurance, en augmentation constante.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés sont en baisse de **1 662,05 €** (- 1,45 %) par rapport à 2023, pour s'établir à un montant de **113 356,50 €**. Au 31 décembre 2024, l'effectif du budget annexe est de 2 agents (responsable eau et assainissement et chargé de mission). L'ensemble
Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources

de la rémunération du personnel est inscrit sur le budget Assainissement qui refacture 50,00 % des charges au budget Eau.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à **421 997,04 €**, en baisse de 96 671,44 € (- 18,64 %). Il s'agit de l'amortissement des biens.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'établit à **199 072,82 €**, en augmentation de 17 092,04 € (- 9,39 %). Ces crédits comprennent les frais d'exploitation de la station d'épuration de Nissan-Lez-Ensérune et l'adhésion à Hérault Ingénierie. L'augmentation des dépenses provient essentiellement de l'arrêt industriel de la société REFRESCO en septembre 2024, qui a entraîné la prise en charge de la totalité du coût d'exploitation de la station d'épuration par le budget Assainissement.

Chapitre 66 - Charges financières s'établit à **67 788,26 €**, en baisse de 8 083,26 € (- 10,65 %), qui correspond aux intérêts d'emprunt réglés à l'échéance et aux Intérêts Courus Non Echus (ICNE). Il est à noter que deux emprunts conclus par la commune de Colombiers sont inscrits en totalité sur le budget Assainissement qui, à la demande de la Trésorerie, refacture ensuite au budget Eau à hauteur de 54,50 %.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles réalisées à hauteur de **18 504,86 €**, en hausse de 16 616,34 € (+ 879,86 %). Il s'agit d'écritures de régularisations liées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour lesquels la TVA ne pouvait pas être prise en charge techniquement par la Trésorerie. Un nouveau process a été mis en place afin de limiter ces écritures de régularisation.

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions réalisées à hauteur de **1 930,88 €**. Afin de respecter le principe de prudence et de sincérité, il est nécessaire de constituer une provision dès qu'une créance apparaît comme douteuse. Le montant de la provision à constituer est évalué sur un taux de 15% appliqué au montant des titres pris en charge par le comptable public non recouverts depuis plus de 2 ans.

1.2 - Les recettes d'exploitation

	Chapitres	CA 2023	CA 2024
042.	Opérations d'ordre de transfert entre section	132 158,69 €	132 158,69 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	917 193,83 €	1 035 238,09 €
74.	Subventions d'exploitation	78 149,00 €	89 716,08 €
75.	Autres produits de gestion courante	0,75 €	3,16 €
77.	Produits exceptionnels	1 200,00 €	416 068,00 €
	Total recettes	1 128 702,27 €	1 673 184,02 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section s'établit à **132 158,69 €**, stable par rapport à 2023. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises s'établit à **1 035 238,09 €**, en hausse de 118 044,26 € (+ 12,87 %). Il s'agit notamment des surtaxes encaissées, de la facturation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et de la refacturation du coût du personnel au budget annexe Captage, Traitement
Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources

note une augmentation significative des surtaxes encaissées (+ 64 459,95 € par rapport à 2023) du fait de la hausse du prix de la surtaxe de Nissan-Lez-Ensérune, ainsi que du nouveau contrat pour la commune de Maureilhan générant une augmentation du prix de la surtaxe et une régularisation sur les années antérieures. De plus, 142 PFAC ont été encaissées en 2024 contre 79 en 2023, soit une augmentation de 54 412,72 € de ces recettes. Les remboursements du budget Eau au titre du personnel diminuent quant à eux de 828,41 €.

Chapitre 74 – Subventions d’exploitation qui s’établit à **89 716,08 €**. Il s’agit des primes d’épuration, en hausse de 11 567,08 € (+ 14,80 %).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante qui s’établit à hauteur de **3,16 €**. Il s’agit des régularisations du prélèvement à la source.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels qui s’établit à **416 068,00 €**, en hausse de 414 868,00 €. Cette recette correspond au titre émis à l’encontre de la société J&C (ex-Refresco) pour les travaux de réparations de la STEP de Nissan-Lez-Ensérune après la cessation d’activité de l’usine.

2 - La section d’investissement

2.1 - Les dépenses d’investissement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	132 158,69 €	132 158,69 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	242 691,90 €	241 705,46 €
20.	Immobilisations incorporelles	55 708,60 €	74 041,40 €
21.	Immobilisations corporelles	327 401,85 €	507 231,12 €
23	Immobilisations en cours	52 291,40 €	109 126,84 €
Total dépenses		810 252,44 €	1 064 263,51 €

Chapitre 040 - Opérations d’ordre de transfert entre section s’établit à **132 158,69 €**. Il s’agit de l’amortissement des subventions d’investissement, stable par rapport à 2023.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s’établit à **241 705,46 €**, en légère baisse de 986,44 € (- 0,41 %). Il s’agit du remboursement du capital des emprunts contractés. Il est à noter que deux emprunts conclus par la commune de Colombiers sont inscrits en totalité sur le budget Assainissement qui, à la demande de la Trésorerie, refacture ensuite le budget Eau à hauteur de 54,50 %.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles qui s’établit à **74 041,40 €**, soit une hausse de 18 332,80 € (+ 32,91 %). Il s’agit principalement des frais d’études pour le schéma directeur. En 2024, le paiement des frais d’étude d’analyse des risques de défaillances de 7 systèmes de collecte et de 2 stations d’épuration pour un montant de 25 000,00 € explique l’augmentation constatée.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s’établit à **507 231,12 €**, soit une hausse de 179 829,27 € (+ 54,93 %). Cela concerne les travaux de réseaux d’assainissement collectif réalisés en 2024 sur l’ensemble des communes.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours s'établit à 109 126,84 €. Ce chapitre concerne les travaux sur les réseaux entrepris en fin d'année devant se poursuivre en 2025, en augmentation de 56 835,44 € (+ 108,69 %) par rapport à 2023.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	518 668,48 €	421 997,04 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	423 604,40 €	86 611,20 €
13.	Subventions d'investissement	0,00 €	132 971,00 €
Total recettes		942 272,88 €	641 579,24 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à 421 997,04 € en baisse de 96 671,44 € (- 18,64 %). Il s'agit de l'amortissement des biens.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à 86 611,20 €, soit une baisse de 336 993,20 € (- 79,55 %). Il s'agit du résultat d'exploitation de 2023 capitalisé au 1068 sur le budget 2024.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement à hauteur de 132 971,00 €. Il s'agit, pour les subventions accordées par le Conseil Départemental de l'Hérault, du solde de la subvention pour la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement collectif d'un montant de 60 570,00 € et du premier acompte sur la subvention pour la réhabilitation du poste de refoulement du Port de Colombiers d'un montant de 24 240,00 €. Le solde de la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la rue des Artisans et l'avenue de l'Europe à Montady a été encaissé pour un montant de 48 161,00 €.

LE BUDGET ANNEXE PORT DEPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE

LE CHICHOULET

Compte administratif 2024 du budget annexe du Port Départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	664 196,70 €	667 390,12 €	3 193,42 €
Section d'investissement	93 824,72 €	90 852,88 €	-2 971,84 €
Total du budget	758 021,42 €	758 243,00 €	221,58 €

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à 3 193,42 €.

Le résultat reporté 2023 s'établit à 9 714,87 €.

Le résultat de clôture 2024 est donc 12 908,29 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2024 s'établit à - 2 971,84 €.

Le solde d'investissement reporté 2023 s'établit à 111 900,95 €.

Le solde d'investissement 2024 final s'établit donc à 108 929,11 €.

Le solde des restes à réaliser 2024 est de - 14 645,22 €.

Le solde de la section d'investissement est de 94 283,89 €.

1 - La section d'exploitation

1.1 - Les dépenses d'exploitation

Chapitres		CA 2023	CA 2024
011.	Charges à caractère général	310 166,39 €	260 524,03 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	310 356,01 €	308 941,33 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre section	57 541,66 €	77 277,88 €
65.	Autres charges de gestion courante	1 514,89 €	1 408,74 €
66.	Charges financières	2 997,73 €	5 166,02 €
67.	Charges exceptionnelles	3 043,08 €	3 763,35 €
68.	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- €	7 115,35 €
Total dépenses		685 619,76 €	664 196,70 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à 260 524,03 €, en diminution de 49 642,36 € (- 16,01 %) qui s'explique par l'absence de dragage en 2024 et une diminution des charges d'électricité.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés s'établit à hauteur de 308 941,33 €, en diminution de 1 414,68 € (- 0,46 %).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à 77 277,88 €, en hausse de 19 736,22 € (+ 34,30 %) et concerne l'amortissement des biens.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'établit à 1 408,74 €, en baisse de 106,15 € (- 7,01 %). Cela correspond notamment aux droits d'utilisation de logiciels, aux sauvegardes et aux licences informatiques.

Chapitre 66 - Charges financières s'établit à 5 166,02 €, en hausse de 2 168,29 € (+ 72,33 %) et concerne les intérêts des emprunts.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles s'établit à 3 763,35 €, en hausse de 720,27 € (+ 23,67 %). Il s'agit des remboursements de badges à l'issue des restitutions des emplacements accordés dans le port.

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions s'établit à 7 115,35 € et correspond aux provisions constituées dans le cadre de litiges en cours sur des charges à payer.

1.2 - Les recettes d'exploitation :

Chapitres		CA 2023	CA 2024
013.	Atténuations de charges	2 282,73 €	1 783,96 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 979,58 €	47 959,58 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	449 623,14 €	478 896,45 €
75.	Autres produits de gestion courante	134 178,24 €	138 686,46 €
77.	Produits exceptionnels	6 309,66 €	63,67 €
Total dépenses		688 373,35 €	667 390,12 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges s'établit à 1 783,96 €, en diminution de 498,77 € (- 21,85 %) et correspond aux remboursements par l'assurance d'une partie des salaires des agents en maladie.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à 47 959,58 €, en baisse de 48 020,00 € (- 50,03 %), notamment en raison d'une diminution des reprises de provision en 2024 (- 53 020,00 €).

Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises s'établit à 478 896,45 €, en hausse de 29 273,31 € (+ 6,51 %). Il s'agit du produit des redevances pour l'occupation de postes d'amarrage au Port du Chichoulet, dont les tarifs ont été augmentés en 2024.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante concerne les autorisations d'occupation temporaires pour les kiosques et s'établit à 138 686,46 €, en augmentation de 4 508,22 € (+ 3,36 %) en raison de l'augmentation des tarifs en 2024.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels s'établit à 63,67 €, soit une baisse de 6 245,99 € (- 98,99 %), qui s'explique notamment par l'absence de remboursement de sinistre par l'assurance en 2024.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 979,58 €	47 959,58 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	10 271,81 €	10 371,68 €
20.	Immobilisations incorporelles	600,00 €	- €
21.	Immobilisations corporelles	14 732,81 €	21 384,46 €
23.	Immobilisations en cours	4 000,00 €	14 109,00 €
Total dépenses		125 584,20 €	93 824,72 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à 47 959,58 €, en baisse de 48 020,00 € (- 50,03 %), notamment en raison d'une diminution des reprises de provision en 2024 (- 53 020,00 €).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à 10 371,68 €, en légère hausse de 99,87 € (+ 0,97 %). Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à 0,00€. Il n'y a pas eu d'étude en 2024.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à 21 384,46 €, en augmentation de 6 651,65 € (+ 45,15 %), correspond notamment aux travaux sur les pannes K et L, à l'amélioration du système de téléphonie et de vidéoprotection du Port, aux travaux de protection du bassin de décantation, à l'installation de barrières sur le parking de la capitainerie et du portail du port à sec.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours s'établit à 14 109,00 €, en hausse de 10 109,00 € (+ 252,73 %). Ce chapitre concerne notamment les travaux sur les pannes K et L, les nurseries artificielles et l'installation du projecteur du mât aiguille.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	57 541,66 €	77 277,88 €
13.	Subventions d'investissement	- €	13 575,00 €
Total dépenses		57 541,66 €	90 852,88 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section s'établit à 77 277,88 €, en hausse de 19 736,22 € (+ 34,30 %) et concerne l'amortissement des biens.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement s'établit à 13 575,00€, il s'agit de subventions perçues pour l'installation de nurseries artificielles.

LE BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le budget annexe GEMAPI ne comporte qu'une section de fonctionnement, il n'y a pas de section d'investissement.

Compte administratif 2024 du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	305 113,76 €	426 022,20 €	120 908,44 €
Total du budget	305 113,76 €	426 022,20 €	120 908,44 €

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à 120 908,44 €.

Le résultat reporté 2023 s'établit à 100 786,66 €.

Le résultat de clôture 2024 est donc 221 695,10 €.

1- Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
014.	Atténuations de produits	6 000,00 €	5 634,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	291 402,84 €	299 479,76 €
Total dépenses		297 402,84 €	305 113,76 €

Chapitre 014 - Atténuations de produits s'établit à 5 634,00 €, est en diminution de 366,00 € (- 6,10 %) et correspond aux dégrèvements liés à l'exonération de la taxe GEMAPI de certains contribuables.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'établit à 299 479,76 €, en hausse de 8 076,92 € (+ 2,77 %). Il s'agit des cotisations au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) soit 82 446,02 € et au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) soit 217 033,74 €.

2- Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2023	CA 2024
73.	Impôts et taxes	195 194,00 €	0,00 €
731.	Fiscalité locale	0,00 €	302 632,00 €
74.	Dotations et participations	123 390,20 €	123 390,20 €
Total recettes		318 584,20 €	426 022,20 €

Suite au passage à la M57, les produits encaissés au chapitre 73 sont maintenant comptabilisés au chapitre 731.

Chapitre 731 - Fiscalité locale s'établit à 302 632,00 €, en augmentation de 107 438,00 € (+ 55,04 %). Il s'agit du produit de la taxe GEMAPI. Cette augmentation est nécessaire en prévision d'un appel de cotisation du SMDA de 400 000,00 € en 2027 destiné à contribuer au financement de gros travaux dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) III et IV.

Chapitre 74 - Dotations et participations est stable à hauteur de 123 390,20 €. Il s'agit du versement par le budget principal des participations ex-communales pour 114 365,20 € et d'une dotation de compensation de la taxe GEMAPI pour 9 025,00 €.

LE BUDGET ANNEXE ZONE ÉCONOMIQUE VIA EUROPA

Compte administratif 2024 du budget annexe de la Zone Économique Via Europa

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	7 277 549,46 €	7 257 347,76 €	-20 201,70 €
Section d'investissement	7 285 936,66 €	7 086 591,50 €	-199 345,16 €
Total du budget	14 563 486,12 €	14 343 939,26 €	-219 546,86 €

En section de fonctionnement :

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à - 20 201,70 €.

Le résultat reporté 2023 s'établit à 20 201,70 €.

Le résultat de clôture 2024 est donc 0,00 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2024 s'établit à - 199 345,16 €.

Le solde d'investissement reporté 2023 s'établit à 1 913 450,30 €.

Le solde d'investissement 2024 final s'établit donc à 1 714 105,14 €.

Le résultat des restes à réaliser 2024 s'établit 0,00 €.

Le solde de la section d'investissement est de 1 714 105,14 €.

1 - La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		CA 2023	CA 2024
011.	Charges à caractère général	36 038,56 €	60 097,23 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 991 126,86 €	7 086 591,50 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	66 474,08 €	62 900,54 €
65.	Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 059,65 €
66.	Charges financières	66 474,08 €	62 900,54 €
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	266 689,30 €	0,00 €
Total dépenses		7 426 802,88 €	7 277 549,46 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général s'établit à hauteur de 60 097,23 €, en hausse de 24 058,67 € (+ 66,76 %). Ce chapitre concerne les dépenses pour la mise en œuvre du projet d'extension de la Zone d'Aménagement Economique ainsi que le paiement des taxes foncières.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à hauteur de 7 086 591,50 €, en hausse de 95 464,64 € (+ 1,37 %). Il s'agit des écritures d'ordre relatives au stock de terrains.

Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement s'élève à 62 900,54 €, en baisse de 3 573,54 € (- 5,38 %). Il s'agit de la neutralisation des intérêts d'emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final 2024.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'établit à 5 059,65 €. Il s'agit de la refacturation de frais de justice par la commune de Sauvian dans le cadre d'un contentieux relatif à l'acquisition de terres du Domaine de l'Espagnac destinées à une compensation environnementale.

Chapitre 66 – Charges financières s'élève à 62 900,54 €, en baisse de 3 573,54 € (- 5,38 %) en raison d'une baisse des taux des emprunts à taux indexés.

1.3 - Les recettes de fonctionnement

Chapitre		CA 2023	CA 2024
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 086 591,50 €	7 191 492,22 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	66 474,08 €	62 900,54 €
74.	Dotations et participations	0,00 €	2 955,00 €
Total recettes		7 153 065,58 €	7 257 347,76 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 7 191 492,22 €, en hausse de 104 900,72 € (+ 1,48 %) et correspond aux écritures d'ordre relatives au stock de terrains.

Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement s'élève à 62 900,54 €, en baisse de 3 573,45 € (- 5,38 %), et concerne la neutralisation des intérêts d'emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final 2024.

Chapitre 74 – Dotations et participations s'établit à 2 955,00 € et correspond à la participation versée par un propriétaire pour les travaux d'adduction de réseau télécom de sa parcelle réalisés par l'établissement.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitre		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 086 591,50 €	7 191 492,22 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	94 444,44 €	94 444,44 €
Total dépenses		7 181 035,94 €	7 285 936,66 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 7 191 492,22 €, en hausse de 104 900,72 € (+ 1,48 %) et correspond aux écritures d'ordre relatives au stock de terrains.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées est stable à hauteur de 94 444,44 €, stable et concerne le remboursement du capital des emprunts.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitre		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 991 126,86 €	7 086 591,50 €
Total recettes		6 991 126,86 €	7 086 591,50 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 7 086 591,50 €, en hausse de 95 464,64 € (+ 1,37%), et correspond aux écritures d'ordre relatives au stock de terrains.

LE BUDGET ANNEXE ZONE ÉCONOMIQUE SAINT AUBIN

Compte administratif 2024 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	1 288 454,94 €	1 288 454,94 €	0,00 €
Section d'investissement	1 288 454,94 €	0,00 €	-1 288 454,94 €
Total du budget	2 576 909,88 €	1 288 454,94 €	-1 288 454,94 €

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à 0 €.

Le résultat reporté 2023 s'établit à 0 €.

Le résultat de clôture 2024 est donc 0 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2024 s'établit à - 1 288 454,94 €.

Le solde d'investissement reporté 2023 s'établit à 0 €.

Le solde d'investissement 2024 final s'établit donc à - 1 288 454,94 €.

Le résultat des restes à réaliser 2024 s'établit 0,00 €.

Le solde de la section d'investissement est de - 1 288 454,94 €.

1 - La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		CA 2023	CA 2024
011.	Charges à caractère général	0,00 €	1 288 454,94 €
Total dépenses		0,00 €	1 288 454,94 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à hauteur de 1 288 454,94 € et concerne le transfert du terrain de Saint Aubin du budget Principal au budget annexe.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitre		CA 2023	CA 2024
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 288 454,94 €
Total recettes		0,00 €	1 288 454,94 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 1 288 454,94 € et concerne les écritures d'ordre relatives au stock de terrains.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitre		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 288 454,94 €
Total dépenses		0,00 €	1 288 454,94 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à hauteur de 1 288 454,94 € et correspond aux écritures d'ordre relatives au stock de terrains.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitre		CA 2023	CA 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
Total recettes		0,00 €	0,00 €

Il n'y a pas eu d'écriture sur l'exercice 2024.